

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

CTF-SCF/TFC.8/2
17 avril 2012

Réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF
Washington (États-Unis)
1^{er} et 2 mai 2012

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR. OUVERTURE DE LA SEANCE ET ELECTION DES COPRESIDENTS

1. Les quatre coprésidents des Comités du CTF et du SCF seront invités à se consulter avant la réunion pour désigner deux coprésidents pour cette réunion, en prenant soin de respecter l'équilibre entre pays bénéficiaires et pays contributeurs.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. Un ordre du jour provisoire destiné à être examiné par les Comités des fonds fiduciaires a été distribué sous la cote CTF-SCF/TFC.8/1. Les Comités des fonds fiduciaires sont **invités à l'adopter**.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR. NOTE SUR L'EVALUATION INDEPENDANTE DES CIF

3. Lors de leur réunion conjointe qui s'est tenue en novembre 2011, les Comités du CTF et du SCF ont **examiné** le document CTF-SCF/TFC.7/7, intitulé *Proposition de lancement d'une évaluation indépendante des fonds d'investissement climatiques*, qui propose la réalisation d'une évaluation indépendante des CIF, et ont invité les services indépendants d'évaluation des BMD à prendre des mesures pour lancer l'évaluation des trois premières années de fonctionnement du CTF et du SCF conformément aux dispositions des Cadres de gouvernance.

4. Le document CTF-SCF/TFC.8/3, intitulé *Note on the Independent Evaluation of the CIF*, a été rédigé par les services indépendants d'évaluation des BMD en réponse à cette invitation. Les services indépendants d'évaluation des BMD ont mis en place un Comité de contrôle de l'évaluation (EOC) et ont soumis a) un document de consultation proposant, d'une part, une structure, des procédures et un calendrier indicatif pour l'évaluation, d'autre part un ensemble indicatif de questions d'évaluation ; et b) une note définissant les conditions qui garantiront l'indépendance de l'évaluation pour examen et discussion par les participants à la réunion conjointe.

5. Le Comité de contrôle de l'évaluation profitera de la réunion pour solliciter l'opinion des membres des comités et sous-comités et des observateurs au sujet de la portée de l'évaluation et des questions et sujets à aborder en priorité. Les commentaires recueillis guideront la rédaction finale du projet de document d'orientation qui fournira la feuille de route de l'évaluation.

6. Les participants à la réunion conjointe sont invités à examiner et à analyser ensemble le projet de note de consultation et à examiner et à approuver les *Conditions visant à garantir l'indépendance de l'évaluation*, du point de vue de l'indépendance sur le plan de l'organisation et du comportement, de la protection contre les pressions extérieures et de la prévention des conflits d'intérêts. Ces conditions sont présentées dans le document CTF-SCF/TFC.8/3.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR.

**PROPOSITION SOUMISE PAR LA BANQUE
EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT (BEI)**

7. Les Comités des fonds fiduciaires sont invités à examiner et à commenter le document CTF-SCF/TFC.8/Inf.2, intitulé *Submission by the European Investment Bank*, que la BEI a préparé à l'appui de sa candidature en vue de devenir une BMD partenaire des CIF.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR.

**RAPPORT D'AVANCEMENT SUR LES MESURES
DESTINEES A AMELIORER LES OPERATIONS DES
CIF**

8. Lors de la réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF qui s'est tenue en novembre 2011, les participants ont approuvé le document intitulé *Mesures destinées à améliorer les opérations des Fonds d'investissement climatiques (CTF-SCF/TFC.7/4)*. L'Unité administrative des CIF a été invitée à collaborer avec le Comité des BMD pour assurer la mise en œuvre des mesures et des activités approuvées.

9. Les Comités des fonds fiduciaires sont invités à examiner et à commenter le document CTF-SCF/TFC.8/4, intitulé *Progress Report on Measures to Improve the Operations of the CIF*, qui fait le point sur la mise en œuvre des mesures approuvées.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR.

**RENFORCEMENT DES MECANISMES DE
COORDINATION NATIONALE, DE LA
COLLABORATION ENTRE LES BMD ET DE LA
PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES AUX
PROGRAMMES DES CIF**

10. Dans le document intitulé *Mesures destinées à améliorer les opérations des Fonds d'investissement climatiques (CTF-SCF/TFC.7/4)*, l'Unité administrative des CIF a été invitée, en consultation avec le Comité des BMD, à a) préparer une note sur la mise en place ou le renforcement des mécanismes de coordination nationale abordant notamment la question des coûts, aux fins d'examen lors de la réunion conjointe des Comités des fonds fiduciaires de mai 2012 ; et b) élaborer des propositions sur les moyens de renforcer, à l'échelle des pays, les partenariats entre les BMD et la collaboration entre les intervenants — notamment les organisations bilatérales, les institutions de l'ONU, les organisations de la société civile et le secteur privé — aux fins d'examen lors de la réunion conjointe des Comités des fonds fiduciaires de mai 2012.

11. Les Comités des fonds fiduciaires sont invités à examiner et à commenter le document CTF-SCF/TFC.8/5, intitulé *Enhancing Country Coordination Mechanisms, MDB Collaboration, and Stakeholder Engagement in CIF Programs*, qui avance des

propositions pour renforcer les mécanismes de coordination nationale, ainsi que les partenariats entre les BMD et la collaboration entre les intervenants à l'échelle des pays.

12. L'incidence des propositions sur les coûts a été incluse dans le *Plan d'activité et budget des CIF pour l'exercice 13* (voir ci-dessous le point 10 de l'ordre du jour).

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR. STRATEGIE DE COMMUNICATION DES CIF

13. Dans le document intitulé *Mesures destinées à améliorer les opérations des Fonds d'investissement climatiques* (CTF-SCF/TFC.7/4), l'Unité administrative des CIF a été invitée, en consultation avec le Comité des BMD, à élaborer un plan détaillé de communication stratégique inspiré de la stratégie de gestion du savoir approuvée pour les CIF visant à mieux diffuser les enseignements tirés des CIF.

Les Comités des fonds fiduciaires sont invités à examiner, à commenter et à approuver la *Stratégie de communication des CIF*.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR. L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS DANS LE CADRE DES INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PUBLIC AU TITRE DES CIF

14. Dans le document intitulé *Mesures destinées à améliorer les opérations des Fonds d'investissement climatiques* (CTF-SCF/TFC.7/4), s'agissant des opérations, les Comités ont encouragé une utilisation accrue des instruments disponibles par les biais des BMD — tels que les prêts à l'appui des politiques de développement, les fonds fiduciaires consacrés aux pays et les financements axés sur les résultats — pour canaliser les fonds des CIF et ont invité les BMD à étudier plus en détail des instruments de financement novateurs et rationalisés pour faciliter la réalisation des objectifs des CIF.

15. Les Comités des fonds fiduciaires sont invités à examiner et à commenter le document CTF SCF/TFC.8/7, intitulé *The Use of Financing Instruments in CIF Public Sector Investments*, qui rend compte de l'utilisation actuelle et escomptée de divers instruments de financement dans le cadre des opérations du *secteur public* au titre des CIF.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR. PROPOSITION RELATIVE A DES OUTILS ET INSTRUMENTS SUPPLEMENTAIRES POUR RENFORCER LES INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PRIVE DANS LE CADRE DES CIF

16. Dans le document intitulé *Mesures destinées à améliorer les opérations des Fonds d'investissement climatiques* (CTF-SCF/TFC.7/4), l'Unité administrative des CIF a été invitée, en consultation avec le Comité des BMD, à décrire l'utilisation des instruments financiers à l'heure actuelle et à proposer des instruments et des modalités supplémentaires susceptibles d'être expérimentés dans le cadre des CIF pour renforcer la *participation du secteur privé* et l'engagement en faveur de ses programmes. Ce

document a été préparé par le groupe de travail des CIF chargé du secteur privé en réponse à cette demande.

17. Les Comités des fonds fiduciaires sont invités à examiner, à commenter et à approuver les recommandations du document CTF SCF/TFC.8/8.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR. PLAN D'ACTIVITE ET BUDGET DES CIF POUR L'EXERCICE 13

18. Le document CTF-SCF/TFC.8/9 contient le *Plan d'activité et budget des CIF pour l'exercice 13* qui présente les résultats de l'exercice 12 ainsi que les objectifs et les activités proposés pour l'exercice 13 dans les quatre domaines suivants : a) élaboration des politiques opérationnelles, b) programmation et financement des projets au niveau national, c) programmes thématiques pluridimensionnels des CIF ; et d) gouvernance et gestion des CIF. La réunion conjointe est invitée à examiner et à approuver le plan d'activité et le budget des CIF pour l'exercice 13.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR. RAPPORT D'AVANCEMENT SUR LA GESTION DES RESULTATS

19. Dans le document intitulé *Mesures destinées à améliorer les opérations des Fonds d'investissement climatiques* (CTF-SCF/TFC.7/4), l'Unité administrative des CIF a été invitée, en consultation avec le Comité des BMD, à a) simplifier et mettre en place les cadres de résultats ; b) concevoir des directives et des outils précis sur la manière dont les cadres de résultats se répercutent sur les projets et plans d'investissement au niveau des pays ; c) élaborer une plateforme web de suivi et d'évaluation ; et d) proposer des indicateurs de développement ou de réduction de la pauvreté pour chaque projet ou programme financé par les CIF.

20. Les Comités des fonds fiduciaires sont invités à examiner et à commenter le document CTF-SCF/TFC.8/10, intitulé *Progress Report on Managing for Results*, qui fait le point sur les activités entreprises en réponse à cette demande.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR. COMPLEMENTARITE DES CIF ET DES PORTEFEUILLES EXISTANTS DES BMD

21. Dans le document intitulé *Mesures destinées à améliorer les opérations des Fonds d'investissement climatiques* (CTF-SCF/TFC.7/4), les BMD ont été invitées à soumettre à la réunion conjointe des Comités des fonds fiduciaires de mai 2012 des informations sur la complémentarité des CIF et des portefeuilles existants des BMD.

22. Les Comités des fonds fiduciaires sont invités à examiner et à commenter le document CTFSCF/TFC.8/11, intitulé *Additionality of CIF to Existing MDB Portfolios*, préparé par les BMD en réponse à cette demande.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR. QUESTIONS DIVERSES

23. Les membres des Comités des fonds fiduciaires et les Coprésidents peuvent soulever toute autre question dans le cadre de ce point de l'ordre du jour. Plusieurs documents ayant été soumis à la réunion conjointe pour examen, les membres des Comités des fonds fiduciaires peuvent saisir cette occasion pour soulever toute question concernant ces documents.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR. CLOTURE DE LA SEANCE

24. La séance sera close le mercredi 2 mai 2012 à 18 h 30.